

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 19 OCTOBRE 2021 À 18H15 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège 3
Dany Boyer, siège 4
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Dany St-Amant, siège 5

Était également présente : Karine Boucher, directrice générale et greffière adjointe

341-21-10-19

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET VALCOURT BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III (VALV-SHE-21010199)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), concernant le projet Valcourt – Boisé du Ruisseau phase III (VALV-SHE-21010199);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt mandate et autorise Les Services EXP inc. à préparer et à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet Valcourt – Boisé du Ruisseau phase III (VALV-SHE-21010199) auprès du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la demande d'autorisation contienne une copie dûment certifiée conforme de la résolution du Conseil de la Ville de Valcourt d'autoriser Les Services EXP inc. à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt s'engage à transmettre, si requis et lorsque les

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

QUE la Ville de Valcourt s'engage à payer les frais relatifs à cette demande et, s'il y a lieu, pour la contribution financière exigible à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides ou hydriques, prévue à la section V.1 du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et établie en vertu du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*.

342-21-10-19

AUTORISATION DE SIGNATURE – PLAN D'ARPENTAGE DU BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer le plan d'arpentage du projet Boisé du Ruisseau phase III, ainsi que tout document y étant relié.

343-21-10-19

AUTORISATION POUR UN PERMIS DE VENTE D'ALCOOL POUR LE TOURNOI LA CLASSIQUE SLAP-SHOT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente d'alcool lors de la tenue du tournoi La Classique slap-shot, qui aura lieu du 25 au 28 novembre 2021;

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents relatifs à la demande de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

344-21-10-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 18 heures 31.
ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière